



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°31  
Réunion du 11 avril 2024

**Animateur :** M. SABANI (CD)  
**Présent(e)s :** Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
? 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)</u>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
? 1 <sup>er</sup> demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00 €
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €
<b>Licences / Qualification</b>	
? Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Appels réglementaires	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
• Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
• Forfait général	180,00 €
• Forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

### INDEMNITÉS

#### 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €

#### À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

#### 2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

#### 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €

*La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)*

#### À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

#### 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---------------------------------------------------------------------	---------

#### 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

##### À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 05/04/2024 au 11/04/2024</b>					
Dossier N°564	04/04/2024	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Forfait avisé : <b>SENIORS D5 du 07/04/2024 – n°27097350</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 3 / NEUILLY O. 3</b>	<b>NEUILLY O. 3</b> : -1 point (0 but) <b>COURBEVOIE SPORTS 3</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé de l'équipe NEUILLY O. 3</b>
Dossier N°565	04/04/2024	500692	MEUDON AS	Forfait avisé : <b>SENIORS D5 poule B du 07/04/2024 - n°25925374</b> <b>JEUNES D'ANTONY 2 / MEUDON AS 2</b>	<b>MEUDON AS 2</b> : -1 point (0 but) <b>JEUNES D'ANTONY 2</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe MEUDON AS 2</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°566	04/04/2024	613040	SANOFI	Forfait avisé : <b>ANCIENS D4 du 07/04/2024 – n° 25923293</b> <b>SANOFI 31 / PARIS ANTILLES FOOT 31</b>	<b>SANOFI 31</b> : -1 point (0 but) <b>PARIS ANTILLES FOOT 31</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe SANOFI 31</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°567	05/04/2024	552274	LES PETITS PAINS	Nous informe de l'indisponibilité du gymnase pendant les vacances scolaires. <b>SENIORS D5 poule A du 07/04/2024 – n°27185336</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / VLG FOOT 92 1</b>	Suite à l'indisponibilité des installations pour le club des PETITS PAINS, La 3CD <b>décide de reporter la rencontre au DIMANCHE 28 AVRIL 2024.</b>
Dossier N°568	05/04/2024	581476	FUTSAL CHAVILLE	Réception courriel de la Ville de Chaville, nous informant de l'indisponibilité du gymnase Colette Besson le 7 avril 2024. <b>FUTSAL U15 du 07/04/2024 – n°27876307</b> <b>ASF CHAVILLE 92 1 / FUTSAL PAULISTA 1</b>	Suite à l'indisponibilité des installations de FUTSAL CHAVILLE, La 3CD vous informe que la rencontre est reportée à une date ultérieure.
Dossier N°569	05/04/2024	500748	VANVES STADE	Forfait avisé hors délais : <b>U14 D5 poule consolante A du 06/04/2024 – n°27786703</b> <b>SURESNES JS 23 / VANVES STADE 23</b>	<b>VANVES STADE 23</b> : -1 point (0 but) <b>SURESNES JS 23</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe VANVES STADE 23</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°570	05/04/2024	500748	VANVES STADE	Forfait avisé hors délais : <b>SENIORS D4 du 07/04/2024 – n°27122975</b> <b>CHAVILLE FC 2 / VANVES STADE 2</b>	<b>VANVES STADE 2 : -1 point (0 but)</b> <b>CHAVILLE FC 2 : 3 Points (5 buts)</b> <b>1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe VANVES STADE 2</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°571	05/04/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Forfait avisé hors délais : <b>ANCIENS D4 du 07/04/2024 – n°25923291</b> <b>GARCHES VAUCRESSON 32 / MONTRouGE GS 32</b>	<b>GARCHES VAUCRESSON 32 : -1 point (0 but)</b> <b>MONTRouGE GS 32 : 3 Points (5 buts)</b> <b>2eme Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe GARCHES VAUCRESSON 32</b> <b>Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°572	06/04/2024	563778	NEUILLY FUTSAL	Forfait avisé hors délais : <b>FUTSAL U15 du 07/04/2024 - n°27876304</b> <b>PUTEAUX FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 1</b>	<b>NEUILLY FC 92 1 : -1 point (0 but)</b> <b>PUTEAUX FUTSAL 1 : 3 Points (5 buts)</b> <b>2eme Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe NEUILLY FC 92 1 + frais arbitrage à la de NEUILLY FC 92</b> <b>Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°573	06/04/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé hors délais : <b>SENIORS D4 du 07/04/2024 - n°27122978</b> <b>FONTENAY AUX ROSES 1 / VILLE D'AVRAY US 2</b>	<b>VILLE D'AVRAY US 2 : -1 point (0 but)</b> <b>FONTENAY AUX ROSES 1 : 3 Points (5 buts)</b> <b>1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe VILLE D'AVRAY US 2</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°574	09/04/2024		3CD	<b>FUTSAL D1 du 28/04/2024 – n°26086508</b> <b>JABC 1 / SEVRES FUTSAL 1</b>	Suite à la décision de la Ligue de Paris de retirer du classement les installations de Bois-Colombes non conforme pour les matchs de championnats, La 3CD demande au club de JABC de trouver un terrain de repli <b>au plus tard pour le vendredi 19 avril 2024</b> pour la rencontre ou d'inverser la rencontre.

Dossier N°575	10/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé JSC NANTERRE : <b>U14 D5 poule consolante B du 06/04/2024 - n°27786896</b> <b>ANTONY FOOT EVOLUTION 24 / JSC NANTERRE 22</b>	<b>JSC NANTERRE 22 : -1 point (0 but)</b> <b>ANTONY FOOT EVOLUTION 24 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe JSC NANTERRE 22 + frais arbitrage à la charge de JSC NANTERRE</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°576	10/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé des CHEMINOTS OUEST : <b>U16 D5 poule consolante B du 07/04/2024 - n°27785747</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 24 / CHEMINOTS OUEST 22</b>	<b>CHEMINOTS OUEST 22 : -1 point (0 but)</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 24 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe CHEMINOTS OUEST 22</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°577	10/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé NANTERRE ES : <b>ANCIENS D1 du 07/04/2024 - n°25913660</b> <b>JSC NANTERRE 32 / NANTERRE ES 32</b>	<b>NANTERRE ES 32 : -1 point (0 but)</b> <b>JSC NANTERRE 32 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe NANTERRE ES 32 + frais arbitrage à la charge de NANTERRE ES</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>

## II. FDM/FMI MANQUANTES

- PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	06/04/2024	27604939	2	Neuilly Fc 92	1	Gennevilliers Soccer
U14 D2	Poule Unique	06/04/2024	26084475	21	Villeneuve La Garen	21	Plessis Robinson Fc
U16 D5	Poule Consolante A	07/04/2024	27785679	23	Antony Foot Evolutio	24	Issy Les Mx Fc
U16 D1	Poule Unique	07/04/2024	25948599	23	Boulogne Bil. Ac	23	Montrouge F.C. 92
Futsal U15	Poule Unique	07/04/2024	27876305	1	Chatillon Foot Salle	1	Asnieres Futsal 92
Anciens D2	Poule Unique	07/04/2024	25921075	31	Fontenay Aux Roses	31	Boulogne Bil. Ac
U16 D3	Poule Unique	07/04/2024	25948793	23	Rueil Malmaison Fc	23	Issy Les Mx Fc

- DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	30/03/2024	27604930	1	Chatillon Foot Salle	1	Futsal Paulista

## FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Date de match	Poule	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U13	30/03/2024	Poule B	27517226	3	Bagneux Com	4	Issy Les Mx Fc

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Date de match	Poule	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U12	23/03/2024	Poule B	27499419	24	Asnieres Fc	22	Sceaux Fc
U12E	23/03/2024	Poule A	27489357	22	Boulogne Bil. Ac	21	Neuilly O.
U12	23/03/2024	Poule F	27500255	23	Boulogne Bil. Ac	23	Racing Club France
U12	23/03/2024	Poule D	27499861	23	Rueil Malmaison Fc	22	As Ararat Issy
U11	23/03/2024	Poule H	27487921	1	Sceaux Fc	1	Meudon A.S.
U11	23/03/2024	Poule I	27488056	2	Sceaux Fc	2	Meudon A.S.
U11	23/03/2024	Poule J	27488176	3	Sceaux Fc	3	Meudon A.S.
U11	23/03/2024	Poule G	27487669	2	Suresnes J.S.	2	St Cloud Fc



### III. COUPES

2ème TOUR				
HDS U18 FEMININES				
27/04/2024	Csm Clamart Foot	1	Villeneuve Garenne	1

2ème TOUR				
HDS SENIORS FEMININES				
20/04/2024	Asnieres Fc	1	Boulogne Bil. Ac	1
20/04/2024	Bagneux Com	1	Rueil Malmaison Fc	2
Exempts				
<i>Fc Blr 1</i>				
<i>Racing Cff 1</i>				

4ème TOUR				
HDS U14				
13/04/2024	Antony Foot Evolutio	21	Colombienne Foot Es	21
13/04/2024	Asnieres Fc	21	Boulogne Bil. Ac	23
5ème TOUR				
HDS U14				
20/04/2024	Issy Les Mlx Fc	22	<i>Colombienne Foot Es 21 ou Antony Foot E. 21</i>	
20/04/2024	Suresnes Js	21	<i>Asnieres Fc 21 ou Boulogne Bil. Ac 23</i>	
20/04/2024	Chaville Fc	21	Gennevilliers Csm	21
20/04/2024	As Ararat Issy	21	Levallois Sc	21

5ème TOUR				
HDS U16				
21/04/2024	Nanterre Es	23	Boulogne Bil. Ac	24
21/04/2024	Plessis Robinson Fc	21	Sevres Fc 92	21
21/04/2024	St Clouf Fc	21	Rueil Malmaison Fc	22
21/04/2024	Courbevoie Sports	21	Bagneux Com	21
Exempts				
<i>Garenne Colombes Af 2</i>				

Quart de Finale				
HDS U18				
21/04/2024	Courbevoie Sports	21	Rueil Malmaison Fc	21
21/04/2024	Issy Les Mlx Fc	22	Issy Les Mlx Fc	23
21/04/2024	Nanterre Es	22	Colombienne Foot Es	21
21/04/2024	Fc Bourg La Reine	21	Clichy S/Seine Us	21

5ème TOUR				
HDS SENIORS				
14/04/2024	As Ararat Issy	2	Nanterre Es	2
14/04/2024	Suresnes Js	3	Racing Club France	2
6ème TOUR				
HDS SENIORS				
27/04/2024	Clichy S/Seine Us	1	Montrouge Fc 92	2
28/04/2024	Boulogne Bil. Ac	2	Neuilly O.	1
28/04/2024	Fc Bourg La Reine	1	<i>As Ararat Issy 2 ou Nanterre Es 2</i>	
28/04/2024	Courbevoie Sports	2	<i>Suresnes Js 3 ou Racing Club France 2</i>	

8ème de Finale				
HDS ANCIENS				
28/04/2024	Csm Clamart Foot	32	Nanterre Es	32
28/04/2024	Cheminots Ouest L As	31	Antony Foot Evolutio	31
28/04/2024	Clichy S/Seine U.S.	31	Bagneux Com	31
28/04/2024	Fc Bourg La Reine	31	Clichy Veterans Foot	31

1er TOUR				
HDS FOOT ENTREPRISE				
20/04/2024	Metro Foot.	1	Pwc Fc	1
2ème TOUR				
HDS FOOT ENTREPRISE				
20/04/2024	Orange Issy	4	Accenture As	1
20/04/2024	Hec Panathenees	1	Bourse Paris As	1
3ème TOUR				
HDS FOOT ENTREPRISE				
20/04/2024	Orange Issy	3	Ca Sports	1
Exempts				
<i>Epinettes Espagnol 1</i>				

2ème TOUR				
HDS LOISIRS SENIORS				
22/04/2024	Colombes Lso	1	Sevres F.C. 92	2
Quart de Finale				
HDS LOISIRS SENIORS				
20/04/2024	Les Jogga Colombes	1	Media Fc	1
22/04/2024	Sevres Fc 92	1	Supporters st Etienne	1
Exempts				
<i>Sceaux Fc 1</i>				

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.